

La séance est ouverte à **18H10** sous la présidence de M. Olivier DEROUIN, Proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les **17** membres présents et excuse les membres absents.

Secrétariat de séance :

M^{me} ROGER assure le secrétariat de séance.

ORDRE du JOUR :

1 – Gestion matérielle et financière :

- | | |
|---|-----------------|
| ➤ Contrats et conventions | <i>Décision</i> |
| ➤ Budget 2025 | <i>Décision</i> |
| ➤ Délégation de signature | <i>Décision</i> |
| ➤ Forfait Mobilités Durables (FMD) 2024 | <i>Décision</i> |

2 – Questions diverses

Adoption du PV du précédent CA :

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du précédent conseil d'administration qui s'est réuni le 05 novembre 2024.

M. BERCHE précise qu'il s'abstient car il n'a pas participé à ce CA.

Vote : Votants : 17 Pour : 16 Contre : 0 abstention : 1

M. DUPLESSIS présente le budget prévisionnel pour le spectacle «LA HAINE» organisée par M. RAMEIX, qui se déroulera en février 2025.

Une participation de 10 euros est demandée aux familles.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 abstention : 0

ACTE N°3/50 rendu public pour affichage

M. DUPLESSIS propose ensuite que soit votée la participation aux charges communes pour la période allant de septembre à décembre 2024.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 abstention : 0

ACTE N°3/51 rendu public pour affichage

I – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

❖ FORFAIT MOBILITÉS DURABLES :

M. DEROUIN présente le forfait mobilités durables 2024 et propose aux membres présents d'autoriser les assistant.es d'éducation en CDD recruté.es par l'établissement à bénéficier de ce dispositif.

La proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du CA :

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0
ACTE N°3/52 rendu public pour affichage

❖ CONTRATS ET CONVENTIONS :

CONTRAT IGIENNAIR DE « MISE EN PROPRETÉ DES EXTRACTIONS DE BUÉES GRASSES DE CUISINE » :

Le contrat est signé pour une durée de 3 ans.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0
ACTE N°3/53 rendu public pour affichage

CONTRAT SANICENTRE DE MAINTENANCE ET POMPAGE DU BAC A GRAISSES :

M. DUPLESSIS informe les membres présents du changement de prestataire.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0
ACTE N°3/54 rendu public pour affichage

CONVENTION « LES IMAGINAIRES » :

M^{me} GALTIER précise que la baisse de subvention pour l'association « *LES IMAGINAIRES* » génère de fait une participation pour les établissements engagés.

Elle précise qu'il s'agit d'un prix littéraire qui bénéficie aux élèves inscrits au CDI.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0
ACTE N°3/56 rendu public pour affichage

CONVENTION POUR LE DISPOSITIF DE MEDIATION EN MOUVEMENT « LA PISCINE » :

Il s'agit d'immerger les élèves dans l'univers du manga.

M^{me} GALTIER précise qu'elle est associée à M^{me} REJAUD qui travaille avec les élèves de BTS sur la thématique de la nourriture et du repas.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0
ACTE N°3/61 rendu public pour affichage

CONVENTION POUR LE TRANSPORT MUTUALISÉ A MANGA'TITUDE :

M^{me} GALTIER précise que cette convention contractualise les conditions de mutualisation des frais de transport pour se rendre à la faculté de Lettres à LIMOGES.

Le Lycée Pierre BOURDAN y participe depuis 10 ans et les frais liés au transport des participants sont mutualisés depuis 7 ans.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0

ACTE N°3/55 rendu public pour affichage

CONVENTION D'OCCUPATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE GUERET :

Il s'agit de profiter du complexe Léo LAGRANGE et de toutes les installations sportives de la ville de GUERET.

M^{me} GALTIER demande si cette convention entraîne ou non des frais supportés sur les fonds propres du Lycée ?

M. DUPLESSIS lui répond par la négative en précisant que le coût financier est pris en charge par la Région.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0

ACTE N°3/49 rendu public pour affichage

CONVENTION POUR LE TRANSPORT AU FESTIVAL DE LA BD D'ANGOULÊME :

Il s'agit là aussi de mutualiser les frais liés au transport, avec d'autres établissements.

M^{me} GALTIER souligne que nos élèves participent à un concours d'affiches pour lequel ils sont très souvent lauréats.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0

ACTE N°3/58 rendu public pour affichage

Enfin est présentée pour information aux membres du CA, la convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'espace FAYOLLE pour les élèves de l'option théâtre et cinéma.

❖ **DELEGATION DE SIGNATURE :**

M. DUPLESSIS demande aux membres du CA d'accorder la délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des marchés 2025 et pour signer toutes les commandes.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre: 0 abstention : 0

ACTE N°3/60 rendu public pour affichage

❖ **BUDGET 2025 (Cf. ANNEXE N°1) :**

En préambule, M. DUPLESSIS rappelle que le budget est voté par le CA, qu'il prévoit les recettes et les dépenses en année civile

Il s'agit d'un acte d'autorisation annuelle qui répond à 4 grands principes :

- L'annualité,
- L'unité,
- L'équilibre,
- La sincérité.

M. DUPLESSIS présente l'architecture budgétaire.

Il souligne sa crainte de perdre des élèves internes en partie à cause de la tarification solidaire.

M. DEROUIN précise que la conséquence est bien réelle avec une perte enregistrée d'environ 7% d'élèves.

Il rajoute aussi que cette perte d'élèves aussi bien sur la demi-pension que sur l'internat a fait l'objet d'un signalement à la Région en espérant que des corrections soient opérées.

En tout état de cause MM. DUPLESSIS et DEROUIN s'accordent pour dire que la tarification solidaire n'est pas favorable au Lycée Pierre BOURDAN.

M. BERCHE fait remarquer que le dispositif est favorable pour les familles les plus modestes.

M. DUPLESSIS rappelle que les familles peuvent aussi bénéficier du fonds social.

M. BERCHE constate également qu'il est parfois difficile pour les familles d'avouer leurs difficultés et de solliciter ce dispositif.

M^{me} POIRIER souhaiterait connaître le nombre de familles qui n'ont pas fait les démarches pour bénéficier de la tarification solidaire ?

M. DUPLESSIS lui répond qu'il y a environ une dizaine de familles qui n'ont effectué la démarche malgré les nombreux rappels des services d'intendance.

M. BERCHE estime que la dématérialisation rend la démarche plus complexe pour les familles.

M. DEROUIN confirme que la fracture numérique est bien réelle.

M. DUPLESSIS confirme qu'avec la dotation de fonctionnement 2025, le Lycée n'aura pas besoin de recourir aux fonds de roulement.

M^{me} GALTIER intervient à propos des abonnements du CDI : au vu du budget proposé, elle craint d'être en déficit avant même de commencer l'année.

En effet le budget prévu pour les abonnements ne va pas être suffisant à cause notamment de l'inflation.

Si ce devait être le cas, elle demande où seraient pris les crédits ? Sur le commun ou sur les abonnements et rajoute que cela serait injuste de prendre sur les ouvrages ?

M. DEROUIN répond que l'intégralité des crédits prévus sur certaines disciplines ne sera pas dépensée.

Ainsi il y aura des crédits disponibles sur le commun mais il précise qu'il faut attendre pour voir ce qu'il serait possible de faire.

M^{me} DELABESSE demande quels sont les projets qui sont en attente de l'attribution de subventions ?

M. DEROUIN précise : « COLETTE » et « A TABLE ».

Il rappelle que l'enveloppe budgétaire a été réduite et que des dossiers risquent d'être impactés à cause du désengagement de la Région.

Il rappelle donc que des choix seront à faire.

M^{me} GALTIER demande à quoi correspond la ligne « encre » dans le budget ?

M. DUPLESSIS lui répond que c'est pour les cartouches d'encre, par exemple pour la SVT.

M. DUPLESSIS rappelle à M^{me} GALTIER que la subvention pour l'action « LES INFORMÉS » qui se trouve dans le budget dans la vie de l'élève, est un reliquat.

Concernant le budget M. DEROUIN souligne que les difficultés budgétaires de l'an passé ont été entendues par la Région et que nous avons obtenu la somme sur laquelle elle s'était engagée.

M^{me} GALTIER demande si les deux subventions qui nous ont été allouées compensent le déficit que l'on avait ?

MM. DEROUIN et DUPLESSIS répondent par l'affirmative.

Une nouvelle fois, M. DEROUIN déplore que les élus de la Région ne soient pas présents au CA.

Toutefois il rajoute que la dotation financière complémentaire allouée pour l'année 2025 permet d'envisager un exercice budgétaire plus serein.

M. BERCHE demande combien de temps le fonds de réserve permet de tenir ?

M. DEROUIN répond : 30 jours.

M^{me} DELABESSE constate que le temps des réserves est terminé.

M^{me} VEDRENNE déplore les répercussions immédiates de la tarification solidaire sur la fréquentation des services de restauration et d'hébergement.

En effet M. DEROUIN confirme qu'il y a bien des répercussions sur la fréquentation du self par les élèves demi-pensionnaires et internes et s'inquiète pour la rentrée 2025.

M. BERCHE demande combien il y a de places à l'internat ?

M. DUPLESSIS répond : 197.

M. DEROUIN rappelle qu'en 10 jours nous avons perdu pratiquement 10 élèves ; il précise que les familles en difficultés sont pudiques et n'osent pas recourir au fonds social.

M. DUCHIER pense lui qu'il s'agit plutôt d'une méconnaissance de leurs droits.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N°3/60 rendu public pour affichage
Le budget primitif 2025 est adopté

II – QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS POSÉES PAR LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION DU SNES-FSU :



- 1) Quand le Lycée utilisera-t-il la plateforme d'achat de produits locaux GAEC 23 ?
- 2) Comment mieux informer en interne des sorties, visites et actions diverses menées au lycée, que ce soit en amont (qui organise, à quelle date et heure, avec quelle(s) classe(s), dans quel but) et en aval (ce que les élèves en ont retiré)?
- 3) Toutes les salles du Lycée possèdent-elles des cartons pour le recyclage du papier? ce papier est-il ensuite bien jeté dans les poubelles de recyclage?

REPONSE A LA QUESTION N°1 :

M. DEROUIN répond qu'il n'a pas l'intention d'utiliser la plateforme d'achat de produits locaux GAEC 23.

En effet le travail est déjà effectué par le chef de cuisine et une personne de l'intendance ainsi qu'en commission de marchés. Cette organisation laisse davantage de latitude de choix pour nos produits.

Ce système fonctionne plutôt bien avec l'utilisation de produits locaux.

Il rajoute qu'avec le GAEC 23 les produits seraient plus chers.

M.DEROUIN rappelle que cette organisation met en avant le cœur même du métier de chef de cuisine à l'initiative des commandes qu'il passe craignant qu'une adhésion au GAEC 23 se traduise par une perte de compétences et d'intérêt liés à cette fonction.

M^{me} DELABESSE demande quels sont les fournisseurs que l'on a déjà et qui font partie aussi du GAEC 23 ?

M. DUPLESSIS cite les produits surgelés par exemple.

Elle demande si le GAEC nous garantit des produits locaux ?

M. DUPLESSIS répond que non et il rajoute que les achats sont ajustés aux besoins.

M^{me} DELABESSE voudrait savoir ce qu'en pense le chef de cuisine ?

M. DUPLESSIS lui répond qu'il ne veut pas passer par le GAEC d'autant que l'abattoir s'approvisionne très peu en CREUSE.

M^{me} GALTIER souhaite connaître la provenance des fruits ?

M. DUPLESSIS répond qu'il n'y a qu'un seul fournisseur qui n'est pas local.

M. DEROUIN rajoute qu'avec le GAEC 23 on perdrait en réactivité pour traiter les problèmes qui surviendraient.

Le chef de cuisine souhaite travailler ses produits d'autant que l'on mange plutôt correctement au self, ressenti partagé par les élèves présents au CA.

REPONSE A LA QUESTION N°2 :

M. DEROUIN répond que dans le journal interne au Lycée, «*Les infos du Lycée*», les évènements à venir sont indiqués. Cependant Il reconnaît que parfois les infos sont un peu tardives, il s'en excuse et il précise que c'était le cas pour l'action «*DU SON POUR L'AUDITION*».

M^{me} GALTIER souligne que le bulletin d'infos n'est pas trop parlant pour les collègues, et qu'il serait intéressant de savoir qui est à l'origine de l'évènement, qu'il y ait aussi plus de précisions pas seulement un titre comme ça arrive trop souvent.

M^{me} DELABESSE rajoute que tout ce qui relève du thème pédagogique mériterait d'être plus développé certaines informations plus spécifiques ne regardant pas toute la communauté éducative.

M^{me} VEDRENNE reproche que l'excès d'informations tue l'information et qu'il serait opportun d'améliorer la qualité de celle transmise aux enseignants.

Toutefois elle précise ne pas vouloir faire une critique systématique de ce qui se fait plutôt proposer des axes d'amélioration ; elle reconnaît aussi « *qu'il se passe beaucoup de choses dans l'établissement* ».

M. DEROUIN fait remarquer néanmoins qu'il y a des échéances importantes de précisées ; il illustre ses propos avec « l'arrêt des notes le 10 janvier 2025 » ; malgré tout il précise que certains collègues pourtant informés par cette voie, n'en tiendront pas compte.

Il reconnaît cependant sa part de responsabilité car ce qui paraît important pour certains ne l'est pas forcément pour d'autres.

M^{me} POIRIER demande à quelle fréquence les informations sont données.

M. DEROUIN lui répond que le bulletin est *hebdomadaire* et qu'il reprend les informations importantes de la semaine, des informations d'agenda, nationales, rectorales et régionales.

M. DEROUIN précise qu'il n'y fera plus figurer les informations en lien avec les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

M. AISSA sollicite les enseignants pour savoir selon eux quelles informations leur paraîtraient utiles ou pas ?

M. DUCHIER lui répond qu'il est difficile de se positionner sur quelque chose de précis et rajoute que des problèmes résiduels de communication et de transmission d'informations subsisteront toujours.

M. AISSA précise « qu'il essaiera d'anticiper les choses le plus possible ».

M^{me} GALTIER fait remarquer que quand elle reçoit le bulletin des infos elle note uniquement ce qui concerne le CDI car il est difficile de tout retenir.

M. DEROUIN lui répond que chacun est libre de regarder ce qui l'intéresse.

M^{me} VEDRENNE précise à M. DEROUIN que des collègues souhaiteraient envoyer des messages PRONOTE le soir aux élèves.

M^{me} GALTIER demande s'il est possible de les faire le soir et de les envoyer le lendemain.

M. DEROUIN répond que M. AISSA et lui-même vont interroger PRONOTE.

REPONSE A LA QUESTION N°3 :

M. DEROUIN répond que le recensement des boîtes à papier est fait

M. SERPIN va faire équiper toutes les salles.

M. DUCHIER a le sentiment que les corbeilles à papier sont mélangées aux autres déchets.

M. DEROUIN lui répond que des bacs vont être installés pour que les papiers soient recyclés.

M^{me} DELABESSE demande si les différentes boîtes de recyclage (*stylos, bouchons..*) se font toujours ?

M. DEROUIN lui répond que « *non* » car rien n'a été suivi, personne n'est venu chercher les bacs en fin d'année.

M^{me} GALTIER fait remarquer que le CDI dispose de « *des boîtes à papier* » dans la mezzanine du CDI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

Le secrétaire de séance



M^{me} Samantha ROGER

Le Président,



M. Olivier DEROUIN

AP - ACTIVITES PEDAGOGIQUES

DEPENSES				RECETTES				
DOMAINE	ACTIVITE	EXE 2024	EXE 2025	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	EXE 2024	EXE 2025
FORMAT	0CDI/ABT	4 150,00	4 150,00	FORMAT	0TA	748100	3 000,00	16 000,00
	0CDI/LIVRES	2 500,00	2 500,00		0DEGRAD	708800	300,00	200,00
	0CINEMA	1 500,00	1 500,00		0DIVERS	7088	0,00	100,00
	0ENSTA	3 000,00	16 000,00		0DGF	744210	27 961,36	34 532,39
	0HUMAINES	3 000,00	3 000,00			SOUS-TOTAL	31 261,36	50 832,39
	0MATHS	600,00	600,00					
	0PHYS	3 500,00	3 500,00	MOYENS	13ADPECRIT	741130	240,00	0,00
	0SVT	2 588,50	3 400,00		13AECRADIO	741130	195,00	0,00
	0THEATRE	3 500,00	3 500,00		13AECRENOV	741130	1 361,25	1 216,25
	0EPS	2 500,00	2 500,00		13COR	741130	623,35	565,35
	0DEGRAD	300,00	200,00		13LIAISON	741130	650,00	650,00
	0DIVERS	0,00	100,00		13MS	741130	1 671,10	1 671,10
	0COMMUN	0,00	4 000,00		13REP	741130	248,64	539,52
	0ENCRE	500,00	1 000,00		13STA	741130	5 885,59	5 409,88
	SOUS-TOTAL	27 638,50	45 950,00			SOUS-TOTAL	10 874,93	10 052,10
MOYENS	13ADPECRIT	240,00	0,00					
	13AECRADIO	195,00	0,00	PROJETS	0ALPES	706700	10 480,00	10 880,00
	13AECRENOV	1 361,25	1 216,25		0ALPES	746800	200,00	200,00
	13COR	623,35	565,35		02BTS A TABLE	744280	0,00	300,00
	13LIAISON	650,00	650,00		0COLETTE	744280	0,00	1 290,00
	13MS	1 671,10	1 671,10		0E3D	746800	3 500,00	2 653,57
	13REP	248,64	539,52		13PAEC IMAG	741130	0,00	198,00
	13STA	5 885,59	5 409,88		02IMAG	744280	0,00	694,00
	SOUS-TOTAL	10 874,93	10 052,10		02MANGA	744280	0,00	1 416,00
					0SKI	706700	0,00	21 680,00
PROJETS	0ALPES	11 748,00	12 198,00		0SKI	746800	0,00	500,00
	0BTS A TABLE	0,00	500,00		0LONDRES	706700	15 120,00	15 300,00
	0COLETTE	0,00	1 290,00		0LONDRES	746800	200,00	200,00
	0IMAGINAIRES	0,00	992,00		02LONDRES	744280	3 825,00	3 825,00
	0MANGA	0,00	1 566,00		0LOZERE	706700	6 240,00	6 600,00
	0SKI	0,00	23 819,00		0LOZERE	746800	200,00	658,00
	0LONDRES	20 888,36	21 000,39		0ERASMUS+	744600	0,00	45 866,00
	0LOZERE	7 251,50	7 258,00			SOUS-TOTAL	39 765,00	112 260,57
	0E3D	3 500,00	2 653,57					
	0ERASMUS+	0,00	45 866,00					
	SOUS-TOTAL	43 387,86	117 142,96					
TOTAL DEPENSES		81 901,29	173 145,06	TOTAL RECETTES			81 901,29	173 145,06

VE - VIE DE L'ELEVE								
DEPENSES				RECETTES				
DOMAINE	ACTIVITE	EXE 2024	EXE 2025	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	EXE 2024	EXE 2025
AIDES	0SOLIDARITE	74,85	74,85		0SOLIDARITE	746600	74,85	74,85
	16FS	12 000,00	13 943,61		16FS	741160	12 000,00	13 943,61
	16FVL	1 733,41	1 343,52		16FVL	741160	1 733,41	1 343,52
	SOUS-TOTAL	13 808,26	15 361,98			SOUS-TOTAL	13 808,26	15 361,98
SANTE	0FOURN	1 000,00	1 100,00		0DGF	7442	1 000,00	1 250,00
ACTIONS	16EACINFORMES	660,00	393,00	ACTIONS	16EACINFORMES	741160	660,00	393,00
	02INFORMES	0,00	1 267,00		02INFORMES	744280	0,00	1 267,00
	0INFORMES	0,00	150,00					
	SOUS-TOTAL	660,00	1 810,00			SOUS-TOTAL	660,00	1 660,00
TOTAL DEPENSES		15 468,26	18 271,98		TOTAL RECETTES		15 468,26	18 271,98

ALO - ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

DEPENSES				RECETTES				
DOMAINE	ACTIVITE	EXE 2024	EXE 2025	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	EXE 2024	EXE 2025
ADM	0FOURN	8 000,00	10 172,61		0DIVERS	708300	10,00	10,00
	0FRAIS	11 000,00	12 200,00		0DIVERS	708800	0,00	10,00
	0DIVERS	0,00	20,00					
	0LOC	800,00	800,00					
	0PAPIER	9 000,00	9 500,00		0DGF	744210	192 809,00	291 672,61
	0PERSON	800,00	800,00					
	0PPMS	200,00	200,00					
	0REPRO	31 000,00	31 000,00					
	0AFFRANCH	6 000,00	6 500,00					
	0TELECOM	4 000,00	4 000,00		0AC	744580	2 300,00	2 300,00
	0VALORIS	800,00	800,00					
	SOUS-TOTAL	71 600,00	75 992,61					
ENERGIE	0ELEC	22 178,64	54 000,00					
	0GAZ	37 000,00	42 000,00					
	0EAU	7 000,00	9 000,00					
	SOUS-TOTAL	66 178,64	105 000,00					
LOCAUX	0NETTOY	11 000,00	14 000,00					
	0REPAR	21 000,00	24 000,00					
	0SECURITE	18 000,00	19 000,00					
	0RESEAU	50 000,00	56 000,00					
	SOUS-TOTAL	100 000,00	113 000,00					
OP-SPE	0AMORNEUT	19 499,91	20 651,15	OP-SPE	0NEUT	781320	19 499,91	20 651,15
	0AMORREEL	531,01	513,73					
	SOUS-TOTAL	20 030,92	21 164,88					
TOTAL DEPENSES		257 809,56	315 157,49	TOTAL RECETTES			214 618,91	314 643,76

REPARTITION SUBV. FONCTIONNEMENT 2025

AP	34 532,39	10,55%
VE	1 250,00	0,38%
ALO	291 672,61	89,07%
TOTAL	327 455,00	

DGF de 2024 : 220 210,00

DIFF DGF 2024-25
107 245,00

DEFICIT (AVEC LES AMORTISSEMENTS) : -513,73

PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT : 0,00

SRH - SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES				RECETTES				
DOMAINE	ACTIVITE	EXE 2024	EXE 2025	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	EXE 2024	EXE 2025
DENREE	0DENR	256 086,16	262 333,30		0CONVIVES	706230	22 600,00	24 261,00
	SOUS-TOTAL	256 086,16	262 333,30		0FORFAITS	706210	409 932,80	451 126,90
					0CARTESELF	708800	200,00	200,00
CHARGE	0CARTESELF	1 200,00	1 200,00		0 COMPENS TS	744280	0,00	12 250,35
	0CONTRATS	18 000,00	21 000,00					
	0MATERIEL	1 313,34	4 843,45					
	0ELEC	26 000,00	36 000,00					
	0EAU	6 400,00	11 000,00					
	0GAZ	28 000,00	28 000,00					
	0NETTOY	7 000,00	10 000,00					
	0SECURISE	11 000,00	14 500,00					
	SOUS-TOTAL	98 913,34	126 543,45					
REVERS	2FARPI	67 676,10	0,00					
	0RVRT TS	0,00	97 961,50					
	0HEBERG	500,00	1 000,00					
	SOUS-TOTAL	68 176,10	98 961,50					
TOTAL DEPENSES		423 175,60	487 838,25	TOTAL RECETTES			432 732,80	487 838,25

OPC - OPERATIONS EN CAPITAL

DEPENSES				RECETTES				
DOMAINE	ACTIVITE	EXE 2024	EXE 2025	DOMAINE	ACTIVITE	COMPTE	EXE 2024	EXE 2025
		0,00	0,00				0,00	0,00
		0,00	0,00				0,00	0,00
TOTAL DEPENSES		0,00	0,00	TOTAL RECETTES			0,00	0,00

RECAPITULATIF

DEPENSES				RECETTES		
SERVICE GENERAL	EXE 2024	EXE 2025		SERVICE GENERAL	EXE 2024	EXE 2025
AP	81 901,29	173 145,06		AP	81 901,29	173 145,06
VE	15 468,26	18 271,98		VE	15 468,26	18 271,98
ALO	257 809,56	315 157,49		ALO	214 618,91	314 643,76
TOTAL SG	355 179,11	506 574,53		TOTAL SG	311 988,46	506 060,80
SERVICES SPECIAUX	EXE 2024	EXE 2025		SERVICES SPECIAUX	EXE 2024	EXE 2025
SRH	423 175,60	487 838,25		SRH	432 732,80	487 838,25
TOTAL SP	423 175,60	487 838,25		TOTAL SP	432 732,80	487 838,25
OPC	0,00	0,00		OPC	0,00	0,00
TOTAL	778 354,71	994 412,78		TOTAL	744 721,26	993 899,05